



Le jardin partagé du Relais Nature Jouy Vélizy

Description du jardin

Il est situé sur la commune de Jouy-en-Josas, dans le domaine de la Cour Roland qui est sous la responsabilité du Syndicat Intercommunal Jouy Vélizy. Le Relais Nature Jouy Vélizy, association d'éducation à l'environnement, gère cet ancien jardin potager du château aujourd'hui détruit. Il couvre 3500 m² et possède :

- Une ancienne serre restaurée de 90 m²,
- Une maison du jardin de 60 m² qui offre une salle d'activités, un lieu de stockage pour le matériel des adhérents-jardiniers ou les produits récoltés, des sanitaires.
- Une cabane en bois pour les outils du jardin, propriété du Relais Nature et mis à disposition des adhérents-jardiniers.

À partir des années 1980, ce jardin a été réhabilité par le Relais Nature, aidé par les collectivités territoriales : construction de la maison du jardin, restauration de la serre, des clôtures, et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le jardin est divisé en deux parties :

- Le *jardin collectif*, constitué de parcelles (dites parcelles rouges) destinées aux groupes visiteurs dans le cadre d'une animation (classes, centres de loisirs, groupes de personnes handicapées). Entre deux passages des visiteurs, l'entretien des parcelles est assuré par les adhérents jardiniers bénévoles du Relais Nature. Les produits récoltés sont soit utilisés pour des animations soit vendus au profit exclusif du Relais Nature.

- Le *jardin de parcelles*, constitué de 21 parcelles (dites parcelles vertes) de tailles différentes mises à la disposition des adhérents du Relais Nature qui en font la demande (sous réserve des disponibilités) et ont acquitté leur cotisation annuelle et une participation aux frais d'entretien. Cette participation est dédiée au remplacement du matériel, et son montant fixé par les adhérents-jardiniers et adopté par la CA puis par l'AG, en contrepartie de leur engagement dans l'entretien du jardin collectif et le fonctionnement de l'association. Les récoltes sont pour l'usage personnel des adhérents-jardiniers.

Développement du lien social et convivialité

Le jardin partagé du Relais Nature est un lieu de vie, de convivialité, il favorise les rencontres intergénérationnelles, les échanges d'expériences et bien sûr le jardinage entre tous.

Amélioration de l'espace public

Il participe à la beauté du lieu. Il doit rester un beau jardin, diversifié. Il participe au maintien de la biodiversité.

Ouverture au public

Le jardin est ouvert au public lors de manifestations exceptionnelles. Le week-end et le soir quand des jardiniers sont présents sur le terrain et acceptent l'entrée pour l'achat de produits, ou la demande de renseignements. Le reste de la semaine, quand des groupes de jeunes sont présents avec un animateur, l'entrée ne se faisant qu'avec l'autorisation de celui-ci.

Utilisation par les écoles et les groupes de jeunes

Les classes, les groupes de jeunes viennent dans le jardin pour utiliser un terrain d'expérience et de culture agricole (jardin collectif) et un lieu d'observation (jardin collectif et jardin de parcelles).

La gestion

Les décisions pour son entretien, son développement, le renouvellement et l'attribution des parcelles, sont prises par le Conseil d'administration du Relais Nature en concertation avec les adhérents de l'association qui cultivent une parcelle : les adhérents-jardiniers et le personnel du Relais Nature.

Le personnel du Relais et les adhérents-jardiniers possèdent une clé du jardin. Quand un adhérent - jardinier quitte définitivement sa parcelle, il rend sa clé au Relais Nature.

Le Relais Nature rend compte des décisions au Syndicat Intercommunal Jouy Vélizy.

Le jardinage

Il doit respecter l'environnement en s'interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires, en économisant l'eau, en compostant les déchets, en diversifiant les cultures.

*Domaine de la Cour Roland - 78 350 Jouy-en-Josas tél : 01-39-46-69-98
e-mail : contact@relaisnature.asso.fr*



Règlement intérieur du jardin partagé du Relais Nature

Le Relais Nature

Il est responsable du jardin, il assure l'animation du jardin collectif (dites parcelles rouges), de la serre et de la maison du jardin.

Il met certaines parcelles (dites parcelles vertes) à la disposition des adhérents-jardiniers à jour de cotisation.

Il met également un ensemble d'outils à disposition des personnes travaillant au jardin, adhérents-jardiniers et personnels. Le gros matériel n'est utilisé que par certaines personnes désignées chaque année.

Il assure la plantation d'arbres et d'arbustes, fournit les graines et les plants pour le jardin collectif et la serre.

Il assure l'entretien du matériel et prévoit avec les adhérents-jardiniers et le Syndicat Intercommunal Jouy Vélizy les travaux d'aménagements, les grosses réparations ou les achats.

Les adhérents-jardiniers sont des enfants, des adultes, des familles, des groupes, adhérents du Relais Nature et qui demandent le prêt d'une parcelle.

La parcelle est mise à disposition d'un demandeur pour un an, une priorité est accordée aux adhérents de Jouy-en-Josas et de Vélizy.

L'attribution ou le renouvellement annuel du prêt de la parcelle est décidée en fin d'année lors d'une réunion regroupant des membres du Conseil d'administration et des adhérents-jardiniers (réunion jardin). Les personnes qui veulent changer de parcelle, la quitter ou renouveler son prêt, doivent le signaler à ce moment.

Quatre journées dites « Bricolage jardinage », destinées à l'entretien général du jardin, sont organisées annuellement selon l'actualité (préparation des fêtes, portes ouvertes, animations,...) ainsi que des réunions jardin (organisation générale du jardin).

Les adhérents-jardiniers

Les adhérents-jardiniers sont adhérents de l'Association Relais Nature Jouy-Vélizy dont l'action principale est l'Education à l'Environnement auprès des jeunes. Ils participent aux actions menées pour sa promotion et son fonctionnement général, au même titre que tous les membres du Relais Nature.

Ils s'engagent par ailleurs à :

- Être responsable d'une parcelle (rouge) destinée aux animations ou d'une autre partie du jardin collectif, ce qui implique un entretien régulier en relation avec le directeur du Relais Nature. Cette parcelle n'est pas une parcelle personnelle et tous les plants ou les légumes qui y poussent sont à destination des groupes du Relais Nature ou vendus durant l'année ou lors des fêtes. (dite Parcelle Rouge).
- Payer une participation aux frais annuels pour l'entretien du matériel dont le montant est fixé par l'assemblée générale (à titre indicatif elle est de 25 € en 2014).
- Entretien de leur parcelle (verte) et ses abords immédiats (dite Parcelle Verte).
- Participer aux réunions jardin et aux journées bricolage jardinage.
- Participer selon ses possibilités à des travaux dans le jardin suivant le plan affiché à l'entrée de la maison du jardin.
- Ne mettre sur la parcelle mise à leur disposition, ni petite construction, ni clôture, ne pas faire de mono culture, le jardin devant garder une harmonie d'ensemble.
- Veiller au rangement, au nettoyage des outils qui leur sont prêtés. Ne pas les laisser traîner sur les parcelles. Signaler les réparations à faire.
- S'interdire l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Utiliser la serre pour ses semis et plants, à condition qu'ils soient bien identifiés car il y a aussi ceux du Relais Nature.
- Éviter le stockage de plantes malades et de celles extérieures au jardin du Relais Nature.
- Se rappeler qu'un jardin est un lieu de convivialité et d'harmonie. Les problèmes liés au fonctionnement du jardin doivent être signalés au directeur du Relais Nature, seul habilité à y apporter une solution.